

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2017

N° CT2017.4/061-3

L'an deux mil dix sept, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Ange CADOT, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur François VITSE à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Madame Catherine BRUN à Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Noël COIRAULT à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Oumou DIASSE à Monsieur Bruno HELIN, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Luc MBOUMBA, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Moncef MAIZ à Madame Delphine MELKONIAN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Georges URLACHER, Madame Hélène ROUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Yves THOREAU à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE.

Etait absent excusé :

Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur Yvan FEMEL.

Nombre de votants : 73

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/17
Accusé réception le	29/06/17
Numéro de l'acte	CT2017.4/061-3



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2017**

Vote(s) pour : 73
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/17
Accusé réception le	29/06/17
Numéro de l'acte	CT2017.4/061-3



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2017

N° CT2017.4/061-3

OBJET : **Plan local d'urbanisme** - Approbation de la procédure de modification du PLU de la commune de Périgny-sur-Yerres

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-41 et suivants et R.153-20 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du Président n°AP2016-058 du 23 décembre 2016 engageant la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Périgny-sur-Yerres ;

VU l'arrêté du Président n°AP2017-005 du 13 février 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Périgny-sur-Yerres et en fixant les modalités ;

VU la décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de Melun n°E17000002/94 du 26 janvier 2017 portant nomination d'un commissaire-enquêteur ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Périgny-sur-Yerres approuvé le 1^{er} février 2007

VU la notification du dossier de projet de modification aux personnes publiques associées ;

VU les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Périgny-sur-Yerres ;

VU le déroulement de l'enquête publique du 6 mars au 7 avril 2017 inclus ;

VU le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire-enquêteur remis le 12 mai 2017, sur le fondement desquels il a émis un avis favorable assorti de cinq recommandations et deux réserves ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/17
Accusé réception le	29/06/17
Numéro de l'acte	CT2017.4/061-3



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2017**

CONSIDERANT que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir a engagé une procédure de modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Périgny-sur-Yerres afin de modifier et adapter le règlement des zones urbaines et à urbaniser pour répondre notamment aux exigences de la loi ALUR ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des modifications au projet de modification, pour tenir compte :

- des avis émis sur le projet de par les personnes publiques et organismes associés à son élaboration, joints au dossier de l'enquête publique,
- des observations du public exprimées pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 mars au 7 avril 2017 inclus,
- du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur.

CONSIDERANT que ces modifications, qui visent à mieux adapter les dispositions du projet de modification aux attentes des personnes publiques associées et aux demandes des habitants qui se sont exprimés au cours de l'enquête publique, n'ont pas pour incidence de porter atteinte à l'économie générale du projet, de sorte qu'elles peuvent être intégrées dans le projet de modification en vue de son approbation ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de droit commune du plan local d'urbanisme de Périgny-sur-Yerres.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes subséquents.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/17
Accusé réception le	29/06/17
Numéro de l'acte	CT2017.4/061-3



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2017**

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Place Salvador Allende à Créteil, au 14 rue Le Corbusier à Créteil et à la mairie de Périgny-sur-Yerres. Elle sera en outre, publiée au recueil des actes administratifs du Territoire. Mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT ET UN JUIN DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/17
Accusé réception le	29/06/17
Numéro de l'acte	CT2017.4/061-3